

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B433-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B433

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Versement des soldes 2013 aux associations dans le cadre de la prévention de la délinquance

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

04_2_02

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Versement des soldes des subventions 2013 aux associations dans le cadre de la prévention de la délinquance
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la prévention de la délinquance.

Dans le respect des engagements envers les différentes associations du Pays d'Aix subventionnées par la Communauté du Pays d'Aix, il convient de verser les soldes des subventions votées en 2013 par le Bureau communautaire.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2013_B357 du 18 juillet 2013, n° 2013_B483 du 7 novembre 2013, et n°2013_B214 du 16 mai 2013, le Bureau communautaire a voté l'attribution de subventions aux associations menant des actions dans le cadre de la Prévention de la Délinquance dans les 4 axes retenus :

- l'accès au droit et l'aide aux victimes,
- la médiation,

- la prévention des conduites à risques,
- l'information et campagnes de sensibilisation.

La subvention est versée en deux fois en fonction du résultat de l'action engagée.

Les subventions ayant été votées en 2013, avant l'adoption par le Conseil communautaire du 3 juillet 2014 de la délibération n°2014_A140 qui fixe le seuil de mandatement à 100 % à 5 000 € et non plus à 10 000 €, les anciennes modalités de versement restent applicables pour ces subventions.

C'est pourquoi, le paiement des subventions supérieures à 10.000 € attribuées aux associations s'effectue de la façon suivante :

- Un 1^{er} versement de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;
 A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

L'analyse des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers respectifs ayant permis de vérifier la pertinence des actions engagées, il est proposé de verser les soldes des subventions attribuées en 2013 suivant le tableau présenté ci-après :

GU	Association	Action	Montant voté en 2013 en €	1 ^{er} versement de 70 % Mandaté en 2013 en €	Solde à mandater en 2014 en €
2013_0093	EPE	A l'écoute des Familles	15 000	10 500	2 445
2013_0094		A l'écoute des Jeunes			
2013_0095		Parentalité Sclarité Aix			
2013_0096		Parentalité Sclarité Les Pennes Mirabeau			
2013_00439	ADEJ	Accès droit au quotidien Simiane, Bouc-Bel-Air, Cabriès et Vitrolles	13 000	9 100	3 900
2013_00591	ADIS	Pôle Ressources Jeunes	10 000	7 000	967
2013_00864	LA GRANDE BASTIDE	Actions citoyennes bénévoles 2013	10 000	7 000	3 000
2013_01146	ADELIES	Prévention, orientation, médiation	27 747	19 422,90	8 324,10
TOTAL					18 636,10

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013_B214 du Bureau communautaire du 16 mai 2013 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

VU la délibération n° 2013_B357 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

VU la délibération n°2013_B483 du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 23 octobre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2013 aux associations sus mentionnées pour un montant total de 18 636,10 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 (service 7D) qui présente les disponibilités suffisantes.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Versement des soldes 2013 aux associations dans le cadre de la prévention de la délinquance

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014